

# Chargement/déchargement des marchandises dans les surfaces de vente



## Auto-évaluation des risques professionnels

Ce document complète le guide "**Auto-évaluation des risques professionnels - De l'identification à l'action**" édité par la CRAM Alsace-Moselle dont il détaille le chapitre 6 "manutention mécanique, déplacement".

L'évaluation des risques est un préalable indispensable pour bâtir un plan de prévention des risques professionnels pertinent.

L'employeur, responsable de la santé et de la sécurité des salariés, trouvera dans ce guide d'auto-évaluation des éléments pour améliorer la sécurité et les conditions de travail de tous les acteurs intervenant dans les approvisionnements.

En pages 2 et 3, l'évaluation aborde les thèmes communs à l'ensemble des secteurs.

Sont détaillés les thèmes suivants :

- les accès à l'entreprise,
- l'accueil des livreurs,
- la circulation dans l'entreprise,
- les moyens de secours.

L'évaluation des risques doit tenir compte de chaque situation de travail : c'est pourquoi le questionnaire de la page 4 peut être reproduit et les réponses personnalisées pour les opérations de chargement-déchargement dans chaque secteur.

En fonction des secteurs, les produits sont différents, les modes opératoires et les matériels doivent donc être adaptés. Les situations sont parfois fort différentes lorsqu'il s'agit de livraison de carburant, de transports de fonds, d'enlèvement de déchets, de produits en vrac, de palettes ...

L'importance des risques lors des opérations de chargement et de déchargement nécessite un effort accru de prévention dans un cadre formalisé par le "protocole de sécurité".

Ce guide permet de faire le point sur le respect des obligations et sur la qualité du protocole de sécurité mis en place.

**Entreprise** : .....

**Site** : .....

<p><b>6.8.1</b></p>	<p><b>Accès à l'entreprise</b></p> <p>Les conditions d'accès ont-elles été communiquées au transporteur ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adresse, situation géographique, plan d'accès</li> <li>- horaires</li> </ul> <p>Le nom d'un interlocuteur a-t-il été communiqué en cas de problème ?</p> <p>L'accès fait-il l'objet d'une signalisation routière ?</p> <p>Existe-t-il une aire d'attente en dehors de l'entreprise ?</p> <p>Cette aire est dotée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un éclairage,</li> <li>- d'un marquage au sol</li> </ul>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<p><b>6.8.2</b></p>	<p><b>Accueil des livreurs</b></p> <p>Un ou des interlocuteurs ont-il été désignés sur place ?</p> <p>Quelle est leur fonction (gardien, responsable de quai...)?</p> <p>Quel est le secteur concerné ?</p> <p>Comment peut-on les joindre ?</p> <p>Existe-t-il une procédure hors plages d'ouverture ?</p> <p>Quelles sont les informations et consignes transmises ?</p> <p>Quelles sont les informations relevées ?</p> <p>Quel est le traitement réservé aux personnes accompagnant le conducteur ?</p>	<p>OUI NON</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>OUI NON</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<p><b>6.8.3</b></p>	<p><b>Conditions de circulation dans l'entreprise</b></p> <p>L'itinéraire à emprunter est-il identifié ?</p> <p>Les flux sont-ils séparés (véhicules, chariots automoteurs, piétons) ?</p> <p>Les aires de manœuvre sont-elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dégagées ?</li> <li>- éclairées ?</li> <li>- marquées au sol ?</li> </ul> <p>Les stationnements sont-ils repérés ?</p> <p>Les lieux de chargement/déchargement sont-ils identifiés ?</p> <p>L'accès aux sanitaires, téléphones, local de repos est-il indiqué ?</p>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>INRS ED800</p> <p>INRS ED715</p>

<p><b>6.8.4</b></p>	<p><b>Moyens de secours</b></p> <p>Une procédure d'alerte à suivre en cas d'accident est-elle définie ?</p> <p>Cette procédure est-elle applicable en permanence ?</p> <p>Cette procédure est-elle connue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le personnel réceptionnaire ?</li> <li>- le conducteur ?</li> </ul> <p>Parmi le personnel y a-t-il présence de SST ?</p>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>INRS ED821</p>
<p><b>6.8.5</b></p>	<p><b>Installations</b></p> <p>Les conducteurs ont ils accès au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sanitaires</li> <li>- point phone</li> <li>- local de repos</li> <li>- distributeur de boisson</li> <li>- douches</li> </ul> <p>Les installations sont-elle nettoyées périodiquement (fréquence) ?</p>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<p><b>6.8.6</b></p>	<p><b>Protocole</b></p> <p>Le protocole se doit de formaliser l'évaluation du risque effectuée précédemment. Il doit en priorité être rédigé sous forme d'un <b>protocole préalable</b>.</p> <p>Le protocole préalable est-il issu d'une concertation avec les transporteurs ?</p> <p>Le protocole préalable contient-il les informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les consignes de sécurité</li> <li>- les lieux de livraison et les modalités de chargement / déchargement</li> <li>- les matériels utilisés</li> <li>- les moyens de secours</li> <li>- l'identité du responsable désigné par l'entreprise d'accueil</li> <li>- les caractéristiques et équipements du véhicule</li> <li>- la nature et le conditionnement de la marchandise</li> <li>- les précautions liées aux produits transportés</li> </ul> <p>Dans le cas où le protocole préalable n'aurait pas pu être établi, des informations sont-elles transmises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tout conducteur d'un transporteur qui n'a pas signé de protocole</li> <li>- tout conducteur qui n'a pas connaissance du protocole</li> </ul> <p>Les informations sont transmises au conducteur par :</p> <p>A quel moment sont-elles transmises ?</p> <p>Les informations transmises concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les consignes de sécurité</li> <li>- les lieux de livraison et les modalités de chargement/déchargement</li> <li>- les matériels utilisés</li> <li>- les moyens de secours</li> </ul>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Arrêté du 26 avril 1996</p> <p>Guide pour l'élaboration du protocole de sécurité (édition CRAM Alsace-Moselle)</p>

